SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ©

EST-DU-QUÉBEC

VOLLEYBALL

Règlements spécifiques de la ligue

2026-2027

01-09-2026

VOLLEYBALL – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE LIGUE

Article 1 – Nom de la ligue 3
Article 2 – Structure de la ligue 3
Article 3 – Composition des équipes 3
Article 4 – Identification des catégories 3
Article 5 – Coût d'inscription 3
Article 6 – Surclassement 3
Article 7 – Installations requise pour avoir un tournoi 3
Article 8 – Dates et lieux des tournois 3
Article 9 – Calendrier des tournois et types de tournoi 4
Article 10 – Type de rencontre 5
Article 11 – Délai 6
Article 12 – Classement, système de pointage et bris d'égalité 6
Article 13 – Ballon utilisé 6
Article 14 – Réglementation 6
Article 15 – Tempête 6
Article 16 – Responsable de la ligue 7
Article 17 – Récompenses 7
Article 18 – Participation 7
Annexe I – Système de points au classement général 8
Annexe II – Règle de jeu équitable 10
Annexe III – Règle anti-ping-pong 11

ARTICLE 1 – NOM DE LA LIGUE

1.1 Ligue de volleyball scolaire de l'Est-du-Québec

ARTICLE 2 – STRUCTURE DE LA LIGUE

2.1 Toutes les équipes qui sont situées sur le territoire du RSEQ Est du-Québec

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES ÉQUIPES

3.1 Joueurs : 7 minimum cadet et juvénile, aptes à jouer
8 minimum benjamin, aptes à jouer
Aucun maximum

Un minimum de 7 joueurs en uniforme (cadet et juvénile) et 8 benjamins, aptes à jouer est requis pour débuter tous les matchs du tournoi sans quoi l'équipe perd ses matchs par défaut. Si, suite à une blessure ou raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur à 7, en cadet et juvénile, l'équipe pourra poursuivre la compétition à l'exception de la catégorie benjamine (règle de jeu équitable). Dans le cas où une équipe benjamine ne respecterait pas la règle de jeu équitable, voir annexe II pour la sanction.

Entraîneurs : maximum de 3 par équipe (dont au moins un certifié ou en voie de l'être niveau I, en D3)
Accompagnateurs : maximum de 2 par équipe.

Il est entendu que l'équipe qui se classera pour le championnat provincial scolaire devra respecter le règlement provincial concernant le nombre maximum de joueurs. Les élèves-athlètes qui auront joué pendant la saison, mais qui ne participeront pas au championnat provincial scolaire, ne pourront pas figurer sur l'alignement de l'équipe ni sur la liste du personnel d'encadrement lors de ce championnat (règle 8.2.1. règlement secteur RSEQ).

ARTICLE 4 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

4.1 Selon les catégories en vigueur au RSEQ provincial (avec dérogation acceptée en octobre).

ARTICLE 5 – COÛT D'INSCRIPTION

5.1 Les frais d'inscription seront déterminés selon les frais d'opération de la ligue.

ARTICLE 6 – SURCLASSEMENT

6.1 Se référer à l'article 3 de la réglementation administrative pour plus de détails.

ARTICLE 7 – INSTALLATIONS REQUISES POUR ACCUEILLIR UNE COMPÉTITION

7.1 Idéalement un plateau par section de cinq équipes.

ARTICLE 8 – DATES ET LIEUX DES TOURNOIS

8.1 Le calendrier est construit par tous les délégués présents lors de la rencontre du mois de mai et adopté au c.a. de septembre.

ARTICLE 9 – CALENDRIER ET TYPES DE TOURNOIS

9.1 Tournoi de classement par catégorie féminine et masculine

La ligue débutera ses activités par des tournois de classement PAR SECTEUR EST et SECTEUR OUEST sur 2 jours sous la formule avec ronde préliminaire suivie d'une ronde éliminatoire et de classement. Cela signifie qu'il y aura un tournoi de classement dans l'EST et un dans l'OUEST, et cela, pour toutes les catégories (benjamine, cadette et juvénile). Toutefois, advenant qu'un SECTEUR soit composé de moins de 5 équipes dans une catégorie, le tournoi de classement sera mixé avec l'autre SECTEUR.

À la suite de ce tournoi, les classements finaux donneront des points à toutes les équipes pour le classement général de leur SECTEUR respectif. Autrement dit, ce tournoi comptera avec les 2 autres à venir, ceci dans le but de donner une plus grande importance aux résultats de ce tournoi.

NOUVEAUTÉ FORMULE DU PRÉSAISON

Lors de la formation des sections pour les présaisons, nous utiliseront le semage afin de former des sections à 5 équipes idéalement. Afin d'offrir des matchs significatifs, les équipes #1 des écoles seront classées dans les 2 ou 3 premières sections dites fortes, selon leur ordre de semage, les équipes #2 seront classées dans la 3e et 4e section et les équipes #3, #4… seront classées dans les dernières sections.

9.1.1 Une amende de 50 $ (payable au réseau avant le prochain tournoi) sera appliquée à une équipe qui quitte le tournoi de classement avant d'avoir fini de jouer toutes ses parties.

9.1.2 Il n'y aura pas de partie perdue par forfait durant le tournoi de classement pour une équipe qui n'aura pas le minimum de joueurs requis. Le tournoi de classement a pour but d'évaluer la véritable force des équipes en présence.

9.2 Tournois de saison par catégorie féminine selon la formule suivante :

9.2.1 Suite au tournoi de classement, les 2e et 3e tournois seront de type **par secteur** (est et ouest) selon la formule promotion-relégation. Ainsi, les équipes qui terminent au premier et au deuxième rang de leur section seront promues au niveau supérieur tandis que celles qui terminent au quatrième et au cinquième rang seront reléguées au niveau inférieur. Il n'y aura pas de croisement entre les catégories. C'est-à-dire que les benjamines joueront contre des benjamines, les cadettes contre des cadettes et les juvéniles contre des juvéniles.

9.2.2 La composition des sections pour le premier tournoi de la saison sera faite selon le classement final du tournoi de classement. Selon le nombre d'équipes, nous ferons des sections à 5 équipes ou les équipes joueront 4 matchs entre elles par tournoi.

9.2.3 Si nous avons une ou des sections à 4 équipes, il y aura rotation et la présentation d'un quatrième match est défini de la façon suivante : La 1re et la 4e position de la rotation jouent un contre l'autre et la 2e position jouera contre la 3e position. Ces parties seront cumulatives aux préliminaires.

9.2.4 Si nous avons une ou des sections de 6 équipes, chacune doit jouer 4 matchs tout comme les autres sections de la ligue. Nous devons donc éliminer 3 matchs, c'est-à-dire les matchs 1-4, 2-5 et 3-6.

9.2.5 Si un secteur compte 7 équipes ou moins, il n'y aura qu'une seule section avec un calendrier balancé pour les 2 premiers tournois.

9.2.6 Le 4e tournoi de la saison sera de type intersection. Ce tournoi servira **uniquement** de classement en vue des admissions à la Qualification Provinciale D3 (QPD3) et des Championnats Régionaux D4n1, D4n2 ou D4n3.

Les équipes de la 9e à la 12e position et plus du secteur est affronteront les équipes de la 9e à la 12e position et plus du secteur ouest afin de se départager les positions 17 à 24 du classement général en vue du Championnat Régional D4n1 ou D4n2.

EXCEPTIONNELLEMENT EN 2027, L'INTERSECTION SE DÉROULERA SUR 2 JOURS SOUS UNE FORMULE D'ÉLIMINATOIRES POUR SE CLASSER POUR LA QPD3 AUX ÎLES. Rappelons que seulement 7 équipes auront accès à la QPD3.

Ainsi, les équipes de la 1ère à la 8e position du secteur est affronteront les équipes de 1ère à la 8e position du secteur ouest afin de se départager les positions 1 à 7 du classement général en vue de la QPD3. Les positions 8 à 16 seront alors classées en vue du REG/D4N1.

La formule à 4 SECTIONS de 4 équipes sera retenue. Après une ronde préliminaire de 3 matchs, les équipes 1 et 2 de chaque SECTION iront jouer en éliminatoire afin de déterminer le classement de 1 à 8. Pour cette raison, les 4 équipes perdantes des 1\4 de finales joueront 2 autres matchs en ronde consolation afin de déterminer qui sera la 7e et dernière équipe à se qualifier pour la QPD3 aux Iles.

Le semage pour la composition des sections à ce tournoi ira ainsi :

SECTION A	SECTION B	SECTION C	SECTION D
CFO-1	CFO-2	CFO-3	CFO-4
CFE-4	CFE-3	CFE-2	CFE-1
CFO-8	CFO-7	CFO-6	CFO-5
CFE-5	CFE-6	CFE-7	CFE-8

Les équipes de la 9e à la 12e position et plus du secteur est affronteront les équipes de la 9e à la 12e position et plus du secteur ouest afin de se départager les positions 17 à 24 du classement général en vue du Championnat Régional D4n1 ou D4n2.

Les équipes de la 13e à la 16e position et plus du secteur est affronteront les équipes de la 13e à la 16e position et plus du secteur ouest afin de se départager les positions 25 à 32 du classement général en vue du Championnat Régional D4n2.

Advenant qu'il n'y ait pas un nombre d'équipe égale entre les secteurs pour les dernières positions au classement (ex : équipes 13-14 section est et équipes 13-14-15-16 section ouest), un calendrier de 4 parties entre ces différentes équipes sera établi.

9.2.7 Idéalement, les tournois intersections se dérouleront dans une école du centre du territoire.

9.2.8 Si un secteur d'une catégorie compte 5 équipes ou moins, le RSEQ-EQ pourra décider, à la suite de consultation avec les écoles concernées, qu'il y ait une ligue de type régional dans cette catégorie dès le 1er tournoi de la saison.

9.3 Tournois de saison par catégorie masculine selon la formule suivante :

9.3.1 Comme il n'y a pas assez d'équipes en catégorie masculine pour faire une ligue par secteur, celle-ci sera de type régional. De plus, la formule utilisée sera déterminée par le responsable de la ligue à la suite de l'évaluation du tournoi de classement et d'une consultation avec les entraîneurs. Ce sera soit la promotion-relégation avec ou sans croisement des catégories, soit la formule avec un calendrier balancé.

9.4 Afin de connaître la procédure de qualification aux championnats de fin de saison, se référer à l'article 2 des Règlements spécifiques à la Qualification Provinciale D3 ou au Championnat régional scolaire D4n1 ou D4n2.

ARTICLE 10 – TYPE DE RENCONTRE

10.1 Deux sets de 25 points (pointage continu). Il devra y avoir un minimum de 2 points d'écart entre les 2 équipes pour qu'il y ait un vainqueur.

ARTICLE 11 – DÉLAI

11.1 Si l'équipe ne se présente pas à l'heure prévue, celle-ci perd le premier set 25-0. Mais si elle se présente dans le délai des 10 premières minutes, elle pourra jouer le deuxième set.

ARTICLE 12 – CLASSEMENT, SYSTÈME DE POINTAGE ET BRIS D'ÉGALITÉ

12.1 Le système de pointage pour une formule promotion-relégation est celui en ANNEXE I.

12.2 En cas d'égalité au classement des sections lors d'un tournoi, le bris se fait dans l'ordre des critères suivants, et ce, jusqu'à ce que l'égalité soit complètement brisée. Cependant, l'avantage d'un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent :

1. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
2. Meilleur quotient des points pour et des points contre des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
3. Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus de toutes les rencontres de la rotation (lorsque rencontres 2 de 3 sets ou comparaison intersection).
4. Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.

12.3 Lors du calcul du quotient « point pour, point contre », une partie gagnée ou perdue par forfait n'est pas considérée dans le calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait n'est pas considérée.

12.4 En cas d'égalité au classement général entre 2 ou plusieurs équipes :

1) Résultat du ou des matchs entre les équipes en cause;
2) Points pour - (moins) points contre entre les équipes concernées;
3) Points pour divisés par les points contre entre les équipes concernées (le quotient le plus élevé détermine la meilleure équipe).
4) Points pour - (moins) points contre entre toutes les équipes de la section.
5) Points pour divisés par les points contre entre toutes les équipes.

ARTICLE 13 – BALLON UTILISÉ

13.1 Le ballon suggéré est le BADEN PERFECTION VX5EC blanc ou multicolore.

13.2 Le meilleur ballon des deux équipes en présence peut être utilisé.

ARTICLE 14 – RÉGLEMENTATION

14.1 Les règlements de la Fédération de Volleyball du Québec seront utilisés.

14.2 Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

14.3 Les règlements administratifs du RSEQ-EQ s'appliquent.

14.4 Le règlement anti-ping-pong sera appliqué en benjamin, voir en ANNEXE III.

ARTICLE 15 – TEMPÊTE

15.1 Le tournoi est remis au lendemain si possible.

ARTICLE 16 – RESPONSABLE DE LIGUE

16.1 M. Jonathan Lord agit comme responsable de la ligue et du comité technique.

16.2 Le comité technique a un rôle consultatif auprès du CA et des délégués du RSEQ - Est du-Québec. Il est composé de 4 à 8 membres représentants des écoles ou des CSS, nommés par le DG du RSEQ - Est du-Québec, du responsable de la ligue, du responsable des officiels, du DG et du coordonnateur du RSEQ - Est du-Québec.

16.3 Le comité technique se rencontre en début et en fin de saison afin de proposer des modifications à la réglementation et au fonctionnement de la ligue. Il est appelé à se rencontrer à d'autres occasions afin d'aider pour certaines décisions du responsable de ligue ou pour émettre des recommandations, des demandes particulières d'équipe ou d'écoles qui ne sont pas nécessairement prévues dans nos règlements de ligue ou de championnat régional. Le comité technique pourrait aussi être appelé à se prononcer sur des dossiers disciplinaires, le cas échéant.

ARTICLE 17 – RÉCOMPENSES

17.1 Une bannière permanente pour la meilleure équipe dans chacune des catégories/sexes par division et/ou par secteur des équipes participant à la ligue régie par le RSEQ-Est du Québec.

ARTICLE 18 – PARTICIPATION

18.1 Chaque équipe faisant partie de la ligue se doit de participer à toutes les activités de ladite ligue, c'est-à-dire au tournoi présaison, ainsi qu'aux 3 autres tournois du réseau. Une école inscrite et qui ne se présente pas à un tournoi sans raisons majeures se verra imposer une amende de 500 $ par équipe payable au RSEQ Est-du-Québec. Le comité exécutif tranchera sur la recevabilité des raisons majeures évoquées.

ANNEXE I
SYSTÈME DE POINTS AU CLASSEMENT GÉNÉRAL
TOURNOI BALANCÉ

Dans une formule de tournoi avec calendrier balancé, le classement général est déterminé par le plus grand nombre de sets gagnés à la suite tous les tournois joués. Chaque set gagné donne un point de classement. Advenant une ou des égalités au classement général, le bris d'égalité à l'article 10.4 sera appliqué.

SYSTÈME DE POINTS AU CLASSEMENT GÉNÉRAL
PROMOTION-RELÉGATION
(APPLICABLE EN 2024-2025)

À la suite du tournoi de classement et des 2 tournois réguliers par secteur, l'attribution des points se fera en 3 étapes. Voici un exemple avec un secteur à 14 équipes

1- La première étape est de faire un classement par section afin de déterminer les positions 1 à 5 (section à 5). Cette étape permettra aussi de faire la promotion-relégation pour la formation des sections en vue du prochain tournoi.

SECTION A	Position
ÉQUIPE A (JF)	2
ÉQUIPE B (JF)	4
ÉQUIPE C (JF)	3
ÉQUIPE D (JF)	1
ÉQUIPE E (JF)	5

SECTION B	Position
ÉQUIPE F (JF)	1
ÉQUIPE G (JF)	2
ÉQUIPE H (JF)	5
ÉQUIPE I (JF)	4
ÉQUIPE J (JF)	3

SECTION C	Position
ÉQUIPE K (JF)	1
ÉQUIPE L (JF)	4
ÉQUIPE M (JF)	3
ÉQUIPE N (JF)	2

2- La deuxième étape consiste à répartir les points attribués selon le nombre d'équipes par catégorie et classe (si 14 équipes, la 1ere pos. de la section A aura 14 pts, si 10 équipes, elle aura 10 pts et ainsi de suite). Toutefois, les points accordés à la première et la deuxième équipe d'une section suivante seront égaux à ceux des deux dernières équipes de la section précédente et poursuivant l'ordre numérique.

IMPORTANT : Afin d'avoir une équité entre les 2 secteurs, le pointage des 2 secteurs débutera par le nombre le plus élevé. Par exemple, si le secteur est a 10 équipes et le secteur ouest 14 équipes, le pointage débutera à 14 pour la 1ère position du secteur est.

SECTION A	Points Tournoi
ÉQUIPE D (JF)	**14**
ÉQUIPE A (JF)	**13**
ÉQUIPE C (JF)	**12**
ÉQUIPE B (JF)	**11**
ÉQUIPE E (JF)	**10**

SECTION B	Points Tournoi
ÉQUIPE F (JF)	**11**
ÉQUIPE G (JF)	**10**
ÉQUIPE J (JF)	**9**
ÉQUIPE I (JF)	**8**
ÉQUIPE H (JF)	**7**

SECTION C	Points Tournoi
ÉQUIPE K (JF)	**8**
ÉQUIPE N (JF)	**7**
ÉQUIPE M (JF)	**6**
ÉQUIPE L (JF)	**5**

3- Finalement, la troisième étape sera de cumuler les points des équipes lors des 2 tournois par secteur afin de mettre le classement à jour, et ce, par catégorie. Advenant une ou des égalités au classement général, le bris d'égalité à l'article 10.4 sera appliqué.

VOIR RÉGLEMENTATION 9.2.6 POUR FONCTIONNEMENT EN 2027

L'intersection est un tournoi de positionnement en vue de la QPD3 ou des régionaux D4n1 et D4n2. Le pointage obtenu sera cumulatif avec les 3 autres tournois par secteur afin de déterminer l'équipe championne des 2 secteurs. Voici un exemple avec un secteur est à 11 équipes et un secteur ouest à 12 équipes.

1- La première étape est de faire un classement par section de 8 équipes afin de déterminer les positions. Comme on départage les rangs 1 à 8 dans la section A, les rangs 9 à 16 dans la section B et les rangs 17 à 23 dans la section C, ce positionnement déterminera le classement pour l'admission à la QPD3, D4n1 ou D4n2. (voir article 9.2.6.)

SECTION A	Position
ÉQUIPE 1 (JFO)	1
ÉQUIPE 2 (JFO)	4
ÉQUIPE 3 (JFO)	5
ÉQUIPE 4 (JFO)	6
ÉQUIPE 1 (JFE)	3
ÉQUIPE 2 (JFE)	2
ÉQUIPE 3 (JFE)	7
ÉQUIPE 4 (JFE)	8

SECTION B	Position
ÉQUIPE 5 (JFO)	9
ÉQUIPE 6 (JFO)	10
ÉQUIPE 7 (JFO)	13
ÉQUIPE 8 (JFO)	16
ÉQUIPE 5 (JFE)	12
ÉQUIPE 6 (JFE)	11
ÉQUIPE 7 (JFE)	15
ÉQUIPE 8 (JFE)	14

SECTION C	Position
ÉQUIPE 9 (JFO)	18
ÉQUIPE 10 (JFO)	20
ÉQUIPE 11 (JFO)	19
ÉQUIPE 12 (JFO)	21
ÉQUIPE 9 (JFE)	17
ÉQUIPE 10 (JFE)	22
ÉQUIPE 11 (JFE)	23

2- La deuxième étape consiste à répartir les points attribués par SECTEUR afin de déterminer le classement par secteur.

SECTION A	Points tournoi
ÉQUIPE 1 (JFO)	14
ÉQUIPE 2 (JFE)	14
ÉQUIPE 1 (JFE)	13
ÉQUIPE 2 (JFO)	13
ÉQUIPE 3 (JFO)	12
ÉQUIPE 4 (JFO)	11
ÉQUIPE 3 (JFE)	12
ÉQUIPE 4 (JFE)	11

SECTION B	Points tournoi
ÉQUIPE 5 (JFO)	10
ÉQUIPE 6 (JFO)	9
ÉQUIPE 6 (JFE)	10
ÉQUIPE 5 (JFE)	9
ÉQUIPE 7 (JFO)	8
ÉQUIPE 8 (JFE)	8
ÉQUIPE 7 (JFE)	7
ÉQUIPE 8 (JFO)	7

SECTION C	Points tournoi
ÉQUIPE 9 (JFE)	6
ÉQUIPE 9 (JFO)	6
ÉQUIPE 11 (JFO)	5
ÉQUIPE 10 (JFO)	4
ÉQUIPE 12 (JFO)	3
ÉQUIPE 10 (JFE)	5
ÉQUIPE 11 (JFE)	4

3- Finalement, la troisième étape sera de cumuler les points des équipes dans le classement par secteur afin de mettre le classement à jour et ainsi déterminer l'équipe championne du secteur est et du secteur ouest, et ce, par catégorie. Advenant une égalité au classement général entre 2 ou plusieurs équipes, le bris d'égalité à l'article 10.4 sera appliqué.

ANNEXE II
RÈGLE DU JEU ÉQUITABLE

Pour la catégorie benjamine, lors d'un match, si les deux équipes ont 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement aux deux équipes, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront débuter la deuxième manche (exemple : une équipe de 10 joueurs devra avoir 4 nouveaux joueurs partants à la deuxième manche, tandis qu'une équipe à 12 devra en avoir 6).

Par contre, si une des 2 équipes a moins de 10 athlètes (8 ou 9), les deux équipes pourront faire débuter le même nombre d'athlètes lors de la 2e manche. Donc, si l'équipe « X » a 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas débuté la première manche devront débuter la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire débuter la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, même si elle a 10 ou 12 athlètes.

Dans les 2 situations, aucun changement n'est possible avant qu'une équipe n'ait atteint 12 points mis à part pour les causes de blessure. Les joueurs sortis pour cause de blessure ne peuvent revenir au jeu durant la même manche.

Le non-respect de la règle de jeu équitable est considéré comme un remplacement illégal.

Lorsqu'une équipe a effectué un remplacement illégal et que le jeu a repris, la procédure suivante est à suivre dans l'ordre :

1. L'équipe est pénalisée. L'adversaire gagne un point et le service;
2. Le remplacement est corrigé;
3. Les points marqués par l'équipe fautive depuis la faute sont annulés. Les points de l'équipe adverse sont maintenus.

ANNEXE III
RÈGLE ANTI-PING-PONG

Pour la catégorie benjamine, lors d'un échange, une équipe doit obligatoirement faire un minimum de 2 contacts avant de renvoyer la balle à l'adversaire. Le jeu se déroulant au-dessus du filet n'est pas inclus dans cette clause (bloc ou attaque directe). Ce règlement a pour objectif de favoriser le développement des athlètes et d'obliger ceux-ci à construire le jeu. De cette manière, il y aura plus de contacts en jeu de la part des athlètes sur le terrain.

Ce règlement s'applique dès le tournoi présaison et pour tous les niveaux de jeu (D3, D4, D4b, etc.).